

Initiale CACES R489

R489

Code RS: 6867 (Catégorie 1B) - 6869 (Catégorie 3) - RS: 6867 (Catégorie 5)

Délivré par l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS)

Date d'enregistrement 31 octobre 2024

Taux de réussite : 100 %

Taux de satisfaction : 91 %

Tarif: Nous consulter

Objectifs

Obtenir son CACES R489

Public Visé

Conducteurs en activité mais non certifiés,

Durée

21.00 Heures

3 Jours

Pré Requis

Avoir plus de 18 ans,

Avis favorable de la Médecine du Travail.

Maîtriser les savoirs de base (lecture, écriture, calcul...).

Maîtrise de la conduite de la catégorie d'appareils objet du test CACES®.

Chaque stagiaire doit être pourvu des équipements de protection individuelle

Parcours pédagogique

Formation théorique – Durée 7h00

Introduction

Présentation du contexte général de la formation

Information sur la réalité des accidents (Source CRAM)

La réglementation

Les acteurs de la réglementation

Présentation des textes réglementaires (décret ministériel de décembre 98)

Les obligations de l'employeur (Code du travail)

Les responsabilités pénales et les responsabilités de l'employeur (Code pénal)

La technologie des chariots

V 1 - 06/01/2023 -1/3

Les éléments principaux constitutifs d'un chariot

Les organes de service Les dispositifs de sécurité

Les différentes sources d'énergie

Les différentes transmissions

Les différentes catégories et leur utilisation courante

Le circuit hydraulique, les batteries de traction

Les règles de conduite

Les principaux facteurs d'accidents

Les risques d'accidents rencontrés dans l'environnement de travail

Les consignes de conduite et de circulation

Les contrôles à la prise de poste, les contrôles réglementaires

Les réactions à adopter en cas d'anomalie sur un chariot

La signalisation

SAS CQPS au capital de 7500€

34, rue des Cosmonautes – Périssud 4 – Bât 2 – 31400 TOULOUSE – Tél : 05.61.48.54.70 - www.cqps.fr – contact@cqps.fr

RCS TOULOUSE – SIRET 484 639 844 00030 – TVA intra FR27484639844

Déclaration d'activité : 73310453931 « Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat »

N° CNAPS : FOR-031-2028-08-23-20230587281 – Agrément TFP APS : 3109011201

Agrément SSIAP N° 31-009 – Habilitation SST : H30818/2023/SST-1/O/16

L'étiquetage des produits dangereux
Les symboles de transport normalisés
Les panneaux de danger, d'obligation, d'interdiction et les ADR
La circulation sur la voie publique

La plaque de charge

Le centre de gravité
Les conditions d'équilibre
Etude de la plaque de charge, d'un tableau de charge
Evaluation de la masse d'une charge
Exercices sur les plaques de charge

Formation pratique – Durée 7h00

Exercices pratiques de conduite de différents types de chariots en intérieur et en extérieur

Adéquation du chariot à l'opération de manutention envisagée et aux caractéristiques de la charge
Opérations et vérifications de prise et de fin de poste
Circulation et arrêt en sécurité avec un chariot : à vide, en charge, en marche avant et arrière, en virage
Opérations de maintenance de son ressort
Compte-rendu des anomalies et difficultés rencontrées à sa hiérarchie

Selon la catégorie de chariot

Prise et dépose d'une charge au sol
Mise en stock et déstockage à tous les niveaux d'un palettier
Gerbage et un dégerbage en pile
Chargement depuis le sol ou déchargement latéral d'un camion ou d'une remorque
Chargement et déchargement d'un camion ou d'une remorque par l'arrière à partir d'un quai
Prise, dépose et le transport d'une charge longue et/ou volumineuse.

Les + métier

Arrêté du 02 décembre 1998. Stage conforme aux recommandations R489 de la CNAM (CACESâ)

Objectifs pédagogiques

- Conduire un chariot de manutention à conducteur porté en toutes zones, en respectant les règles de sécurité,
- Pouvoir effectuer des opérations de chargement et de déchargement en toute sécurité,
- Assurer la maintenance de premier niveau du matériel et rendre compte des anomalies,
- Évaluer les capacités des conducteurs en fin de formation et attester de leur compétence.

Méthodes et moyens pédagogiques

Support de cours individuel,
Présentation théorique par projection,
Exercices pratiques.

Méthodes et modalités d'évaluation

Tests théoriques et pratiques – Durée 7h00

Les épreuves théoriques et pratiques de la conduite de chariots automoteurs à conducteur porté sont réalisées en fin de formation conformément à la Recommandation R489 de la CNAM en vue de la délivrance d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) par catégorie d'engins.

Pour l'obtention du CACES®, le candidat doit réussir les épreuves théoriques et pratiques.

- La réussite aux épreuves théoriques nécessite l'obtention d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test.
- La réussite aux épreuves pratiques nécessite l'obtention d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test.

Si le salarié échoue uniquement à une partie du test (théorique ou pratique) il garde pendant 12 mois le bénéfice de la partie réussie. Il peut donc dans ce délai, sous réserve de poursuivre avec le même OTC, obtenir le CACES® en repassant uniquement, après une formation adaptée, la partie du test à laquelle il a échoué.

La délivrance du CACES® permet à l'employeur de délivrer une autorisation de conduite au salarié sous réserve qu'il ait connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation. Selon la Recommandation R489.

Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation.

Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés

Modalités d'Accessibilité

Oui - Si des aménagements sont à prévoir pour contraintes de santé, n'hésitez pas à joindre notre référent handicap à l'adresse mail: contact@cqps.fr

Effectif

De 1 à 6 Personnes